

# LE SAMEDI 18 AVRIL 2026 DE 12H À 18H

DIRECTION DES DEPLACEMENTS  
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS  
Date d'effet : 18/04/2026  
CD / CLB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/417

Tournoi de football inter-lycées - Interdiction temporaire de circulation  
Allée Pierre de Coubertin

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **le Service Jeunesse de la ville de Versailles** - 4, avenue de Paris 78000 Versailles en vue de l'organisation d'un tournoi de football inter-lycées,

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, de prendre des mesures restrictives en matière de circulation à cette occasion,

### ARRÊTE

Article 1 : **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains, le samedi 18 avril 2026 de 12h à 18h :**

**Allée Pierre de Coubertin.**

Article 2 : Les services de police sont habilités à prendre toutes dispositions complémentaires en matière de stationnement ou de circulation nécessaires au maintien de l'ordre sur la voie publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 10 mars 2026